

## **PROCES VERBAL DU 19 MAI 2016**

### **COMMUNE DE SAINT-PERDON**

L'an deux mille seize, le dix-neuf du mois de mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Perdon s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de M. le Maire, Jean-Louis DARRIEUTORT.

**Présents** : M. Jean-Louis Darrieutort, M<sup>me</sup> Régine Nehlig, M. Gilles Castaignède, M<sup>me</sup> Sandrine Casini, M. Jean-Paul Darsaut, M. Jean-Michel Dourthe, M<sup>me</sup> Marie-Christine Cazenave, M. Didier Lartigue, M. Cédric Barrouillet, M<sup>me</sup> Hélène Dupin, M. Sébastien Lanibois, M<sup>me</sup> Élodie Dudon, M. Ludovic Pastor, M. Patrick Dangoumau, Mme Dorothée Tastet, Stéphane Houllière et M. Patrick Beeuwsaert.

**Excusé(es) ayant donné procuration**: M<sup>me</sup> Odile Bénéteau à M<sup>me</sup> Régine Nehlig et M<sup>me</sup> Corine Lafitte à M<sup>me</sup> Hélène Dupin.

**Absent** : néant

**Secrétaire de séance** : M<sup>me</sup> Sandrine CASINI

*Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il ne sera pas nécessaire d'équiper le trop plein du bassin tampon de la station d'épuration d'un système de mesure de débit en continu.*

*Madame Dorothée Tastet demande une précision sur le budget annexe Eau, voté lors de la séance du 13 avril 2016.*

*Elle souhaite connaître l'intérêt de la commune à faire un emprunt sur ce budget sachant qu'il est excédentaire et qu'il sera transféré à l'agglomération du Marsan dans les années à venir.*

*Monsieur Castaignède explique que la commune ne prend aucun risque à faire un emprunt car celui-ci sera transféré en même temps que le budget dans sa totalité.*

*Madame Dorothée Tastet demande à quoi correspondent les admissions en non valeur pour un montant de 4296,23 €. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'impayés de cantine, garderie, centre de loisirs et loyers qui datent de plusieurs années.*

*Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 avril 2016 est adopté à l'unanimité.*

#### **Ordre du jour :**

- 1) Réélection de la commission d'Appel d'Offres ;
- 2) Modification de la régie d'avance communale ;
- 3) Attribution des subventions aux associations ;
- 4) Saisine France Domaine ;
- 5) Demande de subvention FEC pour aménagement du parcours sportif ;
- 6) Autorisations spéciales d'absence des agents ;
- 7) Choix architecturaux pour le projet de logements sociaux ;
- 8) Réflexion sur la mise à disposition d'un terrain communal au profit d'une association ;
- 9) Convention d'occupation privative du domaine public ;
- 10) Informations diverses.

#### **1) Réélection de la commission d'Appel d'Offres :**

- VU les articles L.2121-21, L.1414-1, L.1414-2 et L.1411-5 II b du Code général des collectivités territoriales
- VU l'Ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics entrée en application le 1er avril 2016

Il convient d'élire, à nouveau, les membres de la commission d'appel d'offres (CAO) pour prendre en compte les nouvelles dispositions relatives aux marchés publics et notamment l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et celle du 29 janvier 2016.

Pour rappel, la CAO est composée du Maire, ou son représentant, président de la commission et de trois membres titulaires et trois membres suppléants, dans les communes de moins de 3 500 habitants. Les membres de la CAO sont élus au sein du Conseil Municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à l'élection des membres élus de la CAO au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire présente lui-même une liste de 6 candidats à savoir 3 titulaires : Jean-Paul Darsaut, Régine Nehlig, Jean-Michel Dourthe et 3 suppléants : Marie-Christine Cazenave, Sandrine Casini et Hélène Dupin.

M. DANGOUMAU présente une liste de 2 candidats : 1 titulaire Patrick Dangoumau et 1 suppléant : Patrick Beeuwsaert.

Comme le prévoit l'article L.2121-21 du CGCT, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres à bulletin secret.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres à bulletin secret.

Il est donc décidé de procéder au vote des membres de la commission d'appel d'offres à main levée.

Après le vote, Monsieur le Maire proclame les membres élus titulaires et suppléants de la commission des marchés publics et appels d'offres :

✓ M. Jean-Louis Darrietort, le Maire, est Président de droit de la CAO.

Membres élus	Titulaires/Suppléants	Nombre de voix
Jean-Paul Darsaut	Titulaire	19
Régine Nehlig	Titulaire	19
Patrick Dangoumau	Titulaire	19
Marie-Christine Cazenave	Suppléant	19
Sandrine Casini	Suppléant	19
Patrick Beeuwsaert	Suppléant	19

## 2) Modification de la régie d'avance communale :

- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 1996 portant création d'une régie d'avances pour régler les fournitures d'entretien courantes et les frais de communication et de représentation,
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2002 étendant l'objet de la régie d'avances aux frais de camp et menues dépenses du Centre de Loisirs,
- **Considérant** que la commune réaliserait une économie importante en utilisant la régie d'avance pour acheter les timbres postaux nécessaire à l'affranchissement du courrier,

- **Considérant** que le foyer ados peut être amené à utiliser la régie d'avance lors de ses déplacements, lors des camps et pour régler divers petits achats au quotidien,
- **Considérant** que le mode de règlement en espèces ne permettra pas un réapprovisionnement suffisant des timbres postaux dû aux limitations de retrait en espèces,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'augmenter le montant de la régie d'avance de 500 à 3000 €,
- d'ajouter le mode de règlement par carte bancaire,
- d'utiliser la régie d'avances pour régler les achats de timbres postaux de la commune,
- d'étendre la régie d'avance aux dépenses du foyer ados y compris lors des sorties et camps à savoir : achat de produits alimentaires, vaisselle jetable, carburant, frais de péages, frais de stationnement, droits d'entrée pour activités et produits pharmaceutiques.

**le Conseil Municipal, après avis conforme du comptable public assignataire DECIDE, à l'unanimité :**

- d'augmenter le montant de la régie d'avance de 500 à 3000 €,
- d'ajouter le mode de règlement par carte bancaire,
- d'utiliser la régie d'avances pour régler les achats de timbres postaux de la commune,
- d'étendre la régie d'avance aux dépenses du foyer ados y compris lors des sorties et camps à savoir : achat de produits alimentaires, vaisselle jetable, carburant, frais de péages, frais de stationnement, droits d'entrée pour activités et produits pharmaceutiques.
- que le régisseur sera désigné par le Maire sur avis conforme du comptable public assignataire,
- que le régisseur sera affilié à l'Association Française de Cautionnement Mutuel pour un montant de 300 €,
- que le régisseur percevra une indemnité de responsabilité d'un montant de 110 €.

### 3) Attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au vote du Budget Primitif 2016, il convient d'attribuer une subvention aux diverses associations.

Il ajoute que **la commission animation, communication et vie associative**, après avoir étudié les demandes, a réfléchi à une répartition possible.

Il laisse donc la parole à M. Castaignède, adjoint au Maire en charge de cette commission.

M. Castaignède informe les membres du Conseil municipal des travaux de la commission qui propose d'attribuer les subventions comme suit :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>Montant subvention</b>
LES ANCIENS COMBATTANTS	250
ESPOIR ET AMITIÉ	500
ADDAH 40	160
PENA LA MULETA	7 500
ACCA	750
LES AMIS DE SAINT ORENS	2000
ECOLE DE MUSIQUE	1400
SURF CLUB	600
LES PETITS LUTINS	450
SPORTS ET LOISIRS GYM	450
LES CHOUPINOUS	109

Après discussion, le Conseil municipal décide d'approuver la répartition proposée par la commission

animation, communication et vie associative à la majorité de 15 voix pour et 4 abstentions (Patrick DANGOUMAU, Dorothée TASTET, Stéphane HOUILLERE et Patrick BEEUWSAERT.

#### **4) Vente de terrain à l'entreprise GR bois**

M. Christophe Reiff dirigeant de l'entreprise GR Bois, transports de bois et fret de proximité, envisage l'acquisition des terrains appartenant à la SCI BIDESKOLA (M. Landaretche), cadastrés AN 210 et AN 212, situés 47 route du Rotche sur le lotissement artisanal, lieu dit Meinjonbayle Sud à Saint-Perdon et occupés jusqu'à lors par la société Mendiboure Ducos Formation. Pour faciliter les manœuvres et le stationnement de ses 15 poids-lourds sur le site M. Reiff souhaiterait se porter acquéreur d'une partie du rond-point enherbé.

Sur la parcelle concernée d'une superficie totale de 2719 m<sup>2</sup>, le rond-point enherbé et la partie de la voie du rond-point, desservant actuellement la seule société Mendiboure Ducos Formation, pourraient être en effet rétrocédés au futur acquéreur des terrains AN 210 et AN 212. La surface du terrain à céder est d'environ 800 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'est pas nécessaire de saisir France Domaine car cette opération ne dépasse pas le seuil obligatoire de saisine.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre le terrain pour 10 € du mètre carré, les frais de bornage restant à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de vendre à l'entreprise GR Bois, une partie de la parcelle cadastrée AN 221, d'une superficie d'environ 800 m<sup>2</sup> au prix de 10 € le mètre carré.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### **5) Demande de subvention FEC pour aménagement du parcours sportif**

Monsieur le Maire rappelle que le Fonds d'Équipement des Communes est destiné à aider celles-ci ou les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sous forme d'attribution en capital pour les dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire propose de solliciter une demande de subvention au titre du FEC pour l'exercice 2016 pour les travaux d'équipement et d'agencement des aires de loisirs et parcours sportifs pour un montant total de 9651,36 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

✓ **DÉCIDE** de solliciter auprès du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention sur les crédits du Fonds d'Équipement des Communes 2016 pour les travaux d'équipement et d'agencement des aires de loisirs et parcours sportifs ;

✓ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande.

#### **6) Autorisations spéciales d'absence des agents**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les agents peuvent bénéficier d'un certain nombre d'autorisations spéciales d'absences en raison d'évènements familiaux ou autre.

Les autorisations actuellement applicables ayant été décidé par un ancien Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose d'en rediscuter avec cette nouvelle équipe. Il donne lecture de la proposition faite par le

Centre de Gestion des Landes qui est disponible sur son site internet.

En l'attente de la rédaction d'un nouveau règlement, les autorisations restent applicables en l'état.

## **7) Choix architecturaux pour le projet de logements sociaux**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une réunion avec XL Landes Foncier a eu lieu le 20 avril 2016 pour présenter le programme des futurs logements sociaux.

Madame Casini donne des précisions sur les constructions. Elle indique que le bâti neuf sera situé en fond de la parcelle et que la grange sera conservée. Il s'agira d'un ensemble de 10 logements comprenant des logements au rez de chaussée sur le bâtiment neuf.

Les élus sont favorables à une architecture traditionnelle avec quelques portions en habillage bois sur la façade.

M. le Maire donne lecture de la délibération d'XL Landes Foncier (conseil d'administration du 15 avril 2016) qui donne son accord pour la poursuite du projet.

## **8) Réflexion sur la mise à disposition d'un terrain communal au profit d'une association**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a reçu une demande de SASS Balltrap de Saint Sever qui sollicite la mise à disposition d'un terrain situé dans la forêt communale.

Monsieur le Maire communique les plans de localisation de la parcelle concernée à l'assemblée. Il explique que la demande concerne une parcelle coupée en 2006, qui se reconstitue naturellement. Monsieur le Maire a eu connaissance d'autres communes ayant conventionné avec des associations similaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

✓ **DÉCIDE** d'autoriser la mise à disposition d'un terrain situé dans la forêt communale au profit de l'association SASS Balltrap de Saint Sever.

## **9) Convention d'occupation privative du domaine public**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a reçu une demande de Monsieur Benoît Beigtbeder, cogérant de la SNC AUBEN, qui souhaite installer deux distributeurs automatiques de produits alimentaires à l'extérieur du magasin Spar.

Afin d'autoriser cette installation, il convient de signer une convention d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire indique qu'il est autorisé à signer une telle convention par la délégation donnée par le Conseil Municipal en début de mandat mais indique qu'il préfère en discuter avec l'ensemble des élus.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son accord pour l'installation de deux distributeurs automatiques de produits alimentaires et de l'autoriser à signer la convention d'occupation privative au domaine public.

Monsieur Dangoumau demande s'il s'agit d'une occupation à titre gratuit. Monsieur le Maire indique que c'est bien le cas car il s'agit d'aider le commerçant à développer son activité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

✓ **DÉCIDE** d'accorder l'installation de deux distributeurs automatiques de produits alimentaires à l'extérieur du magasin Spar,

✓ **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'occupation privative du domaine public.

## **10) Informations diverses**

### **Travaux en cours :**

Madame Régine Nehlig donne lecture du compte rendu de la commission travaux du 12 mai 2016.

La mise en eau du château d'eau aura lieu le 24 mai prochain.

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition pour réalisation d'une fresque représentant deux écureuils de 8 mètres chacun. Le devis serait de 5000 euros pour deux écureuils sans compter les frais de nacelle et la nécessité d'une deuxième personne pour la sécurité. Il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition.

Les travaux des vestiaires et locaux associatifs se poursuivent selon le respect du calendrier et malgré quelques désagréments. Le carrelage des vestiaires sera gris clair moucheté et que la faïence sera blanche parsemée de carreaux verts et oranges.

Madame Régine Nehlig rappelle que les réunions de chantier ont lieu tous les mercredis à 10 heures et qu'elles sont ouvertes à tous les conseillers municipaux susceptibles de se libérer.

Madame Nehlig explique ensuite qu'il n'y a plus de place disponible au columbarium mais qu'il reste de la place pour construire deux cases de dépôt des urnes supplémentaires. Ces travaux seront faits en régie et le columbarium sera agrémenté d'une allée permettant une meilleure circulation.

Les travaux de la salle Jean Bourlon sont terminés. Un devis a été demandé pour l'enlèvement des radiateurs et le maintien d'un seul chauffe-eau en raison de la mise en place de la climatisation réversible.

Monsieur le Maire explique que des malfaçons ont été constatées au skate park. L'entreprise Baptistan, qui a réalisé les travaux, prévoit d'y remédier dès que possible. Monsieur le Maire ajoute que la Commune n'engagera aucun frais supplémentaires sur ce dossier.

Madame Nehlig évoque ensuite des travaux à venir sur le réseau eau et assainissement à savoir :

### **Réseau d'Eau :**

Travaux correspondant au changement de canalisation (amiante) du carrefour de l'ancienne Poste jusque devant les écoles, soit 330 ml en diamètre 140 et 150 ml en diamètre 120 comprenant 24 branchements et 6 changements de compteurs, pour un montant estimé de 142 590 € TTC.

### **Réseau d'Assainissement et d'Eaux Pluviales :**

Travaux correspondant à la mise en place d'une nouvelle canalisation de 200 de diamètre sur 380 mètres linéaires.

L'ancienne en amiante ciment reste en place et sera remplie de béton liquide. Des mises à niveau de grilles et de branchements des eaux pluviales sont prévues. Le montant estimé des travaux est de 172 440 € TTC

Madame Nehlig ajoute que Mont de Marsan Agglomération a demandé un plan prévisionnel des travaux de l'école. Des réunions auront lieu le 23 mai après-midi pour le PEDT et le règlement scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

### **Rendez-vous culturels :**

Monsieur Jean-Paul Darsaut évoque la conférence du vendredi 29 avril 2016 ayant pour thèmes les Alsaciens et les prisonniers de guerre coloniaux dans les Landes. Il ajoute que la prochaine rencontre aura lieu à la fin du mois d'octobre.

Il explique que la prochaine manifestation sera l'inauguration de l'église fixée au 24 juin. Elle comprendra une visite de l'église rénovée, l'inauguration en présence des personnalités ayant contribué à son financement suivie d'un vin d'honneur. S'en suivront une animation de la chorale Crescendo de Saint Perdon et une retransmission vidéo des meilleurs moments des concerts de Saint Orens.

Monsieur Jean-Paul Darsaut rappelle que le pique-nique traditionnel à Saint Orens aura lieu le 2 juillet 2016.

### **Environnement :**

Sandrine Casini informe l'assemblée que la mairie a reçu quelques inscriptions au concours des maisons fleuries 2016. Elle indique que les travaux d'aménagement de l'avenue des arènes sont terminés, il manque l'arrosage qui devrait être mis en place rapidement.

Elle ajoute que les agrès fitness seront installés dans les prochaines semaines. Elle évoque également l'embauche d'une personne supplémentaire pour renforcer l'équipe technique, cet été, en raison des congés.

### **Commission Agence Postale :**

Madame Sandrine Casini informe l'assemblée d'une réunion de la commission Agence Postale qui a permis de faire le point du fonctionnement de l'Agence un an après son ouverture. Elle rappelle que l'Agence Postale bénéficie d'une grande amplitude de services à savoir 37h15 d'ouverture hebdomadaire, du lundi au samedi.

Elle ajoute que les investissements 2016 ont été couverts, en grande partie, par une subvention d'équipement de la Poste. Les charges de fonctionnement sont couvertes par l'indemnité mensuelle donnée par La Poste.

L'activité de l'Agence Postale est élevée et fluctue selon les jours. La fréquentation est importante en début et fin de semaine. La moitié des opérations sont des instances puis viennent ensuite les ventes de timbres, les opérations financières et les demandes d'informations.

La commission Agence Postale préconise de se rapprocher de La Poste pour savoir s'il s'agit d'un flux habituel pour une agence postale et suggère de renégocier l'indemnité mensuelle forfaitaire d'un montant de 1127 €.

### **Voirie :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un message de Monsieur Laborde de Mont de Marsan Agglomération l'informant de préconisation en matière de voirie à savoir :

1. Route de Matha/Route d'Aurice : Marquage et pose d'un "Stop" à prévoir (route d'Aurice en flux prioritaire).

2. Route de Marcadé / Route du Caloy : Marquage et pose d'un "Cédez-le-passage" à prévoir (route du Caloy en flux prioritaire).

3. Route de Saint Orens /Route du Communal : Marquage et pose d'un "Stop" à prévoir (route du Communal en flux prioritaire).

Le Conseil Municipal donne son accord pour ces préconisations.

### **Mouvement de grève à la garderie scolaire :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un mouvement de grève qui a eu lieu le mardi 17 mai à la garderie scolaire.

Il indique que cette compétence est devenue communautaire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 mais que la mairie a essayé de réagir au mieux pour informer et aider les familles.

### **Délégation de service public Eau :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat avec la SOGEDO prend fin en juin 2017 et qu'il va falloir relancer un marché de délégation de service public Eau.

Monsieur le Maire ajoute qu'il rencontre les responsables de la régie des eaux de Mont de Marsan en fin de semaine. Il a déjà reçu la SOGEDO.

Le Conseil Municipal devra se positionner sur le renouvellement de cette délégation en sachant que le transfert de compétence Eau et Assainissement interviendra au plus tard en 2020 au profit du bloc intercommunal.

### **Fêtes des Mères :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Fête des Mères aura lieu le dimanche 29 mai prochain au foyer d'activités.

Il demande à ces collègues de distribuer les invitations dans tous les foyers Saint Perdonnais.

Il demande au Conseil Municipal s'il souhaite organiser la Fête des Pères. Le Conseil Municipal se prononce défavorablement.

### **Mayade :**

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de se retrouver autour d'un repas afin de fêter le mai installé place de la Mairie. La date est fixée au 10 juin 2016 à moduler en fonction de la disponibilité des salles communales.

### **Flash infos :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la relecture du prochain Flash Infos aura lieu le mercredi 25 mai à 19h30. Il remercie les conseillers qui pourront se libérer.

### **Dossier des Arènes :**

Monsieur le Maire explique que l'audience du 26 avril 2016, relative au dossier des arènes, a été reportée à une date ultérieure.

### **Eclairage public :**

Monsieur le Maire informe que l'éclairage du lotissement La Licorne fonctionne. La télédétection fonctionne dans les autres lotissements.

### **Projet de micro-crèche :**

Madame Dorothée Tastet évoque un projet de micro-crèche dont elle a eu connaissance par un questionnaire vu à la supérette.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu Mme Dupoix qui souhaite effectivement créer une micro-crèche. Celle-ci pourrait accueillir 9 enfants maximum (deux embauches en perspective). Elle a rencontré les assistantes maternelles installées sur la commune pour leur expliquer son projet et vise plutôt des familles domiciliées dans des villages autour de Saint Perdon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jean-Louis DARRIEUTORT Maire	Sandrine CASINI Secrétaire de Séance	Régine NEHLIG Adjointe au Maire	Gilles CASTAIGNEDE Adjoint au Maire
Jean-Paul DARSAUT Adjoint au Maire	Jean-Michel DOURTHE Conseiller	Marie Christine CAZENAVE Conseillère	Odile BENETEAU Conseillère
Didier LARTIGUE Conseiller	Corine LAFITTE Conseillère	Sébastien LANIBOIS Conseiller	Hélène DUPIN Conseillère
Cédric BARROUILLET Conseiller	Elodie DUDON Conseillère	Ludovic PASTOR Conseiller	Patrick DANGOUMAU Conseiller
Dorothee TASTET Conseillère	Stéphane HOULLIERE Conseiller	Patrick BEEUWSAERT Conseiller	